|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

Genève, le 20 juin 2017

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 30**  SG5/CB | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
| **Tél.:** **Fax:** **E-mail:** | +41 22 730 6301 +41 22 730 5853 [tsbsg5@itu.int](mailto:tsbsg5@itu.int) | **Copie**:  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;  - Aux Présidente et Vice-Présidents de la Commission d'études 5;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet:** | **Proposition de suppression de la Question 10/5** |

Madame, Monsieur,

1 A la demande de la Présidente de la Commission d'études 5, "*Environnement et changements climatiques*", j'ai l'honneur de vous informer que ladite Commission, à la réunion qu'elle a tenue à Genève du 15 au 24 mai 2017, a décidé de supprimer la Question 10/5 "*Adaptation aux changements climatiques et technologies de l'information et de la communication (TIC) résilientes, peu onéreuses et durables*", conformément aux dispositions de la Section 7, § 7.4.1 de la Résolution 1 de l'AMNT (Hammamet, 2016), par consensus entre les Membres présents.

2Vous trouverez à l'**Annexe 1** un résumé explicatif des motifs de la suppression de cette Question**.**

3 Compte tenu des dispositions de la Résolution 1, Section 7, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir au plus tard **le 20 août 2017** à 24 heures UTC si votre Administration approuve ou rejette cette suppression.

4 Si des Etats Membres n'approuvent pas la suppression de cette Question, ils sont invités à faire connaître leurs raisons et à proposer les modifications propres à faciliter la poursuite de l'étude de cette Question.

5 Après la date limite mentionnée ci-dessus (20 août 2017), le Directeur du TSB fera connaître les résultats de la présente consultation par une circulaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Chaesub Lee  
Directeur du Bureau de la  
normalisation des télécommunications

Annexe 1  
(de la Circulaire TSB 30)  
Motifs de la suppression de la Question 10/5

La Commission d'études 5 de l'UIT‑T a décidé de proposer la suppression de la Question 10/5 "*Adaptation aux changements climatiques et technologies de l'information et de la communication (TIC) résilientes, peu onéreuses et durables*" compte tenu du nombre limité d’experts assistant aux réunions sur la Question 10/5.

Il est donc proposé de supprimer la Question 10/5.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_